



## Cité dans un testament mais oublié

Par **pagrosdidier\_old**, le 07/06/2007 à 17:19

Bonjour  
Je voudrais savoir si étant cité comme héritier dans un testament olographe, est-il normal que **je n'ai pas été convoqué** ?  
L'ouverture du testament, son exécution s'est fait **sans moi**.  
La succession est terminée depuis le décès en 1994. Et je ne suis pas au courant de ce qu'il s'est vraiment passé.  
En 2002 je suis tombé par hasard sur des personnes qui m'annonçaient qu'on me recherchait pour un héritage.  
J'ai donc contacté le notaire qui m'a répondu que de toute façon en ce qui me concerne **on n'avait rien retrouvé et que tout était réglé depuis longtemps**.  
J'ai eu la **copie de ce testament**. Mais ce qui est curieux c'est que le notaire cite une autre phrase qui n'est pas dans la copie du testament.  
Il cite comme quoi j'étais désigné comme **légataire universel**.  
Dans ce cas y aurait-il 2 testaments ?  
De plus je crois que vu le délais je ne peux rien faire, n'est-ce pas ?  
A ce jour je me considère comme lésé et dans l'ignorance totale.  
Merci pour vos conseils  
Bien cordialement  
Pascal

Par **Jurigaby**, le 09/06/2007 à 00:38

Bonjour.  
Pour répondre à votre première question, cela ne veut pas dire forcément qu'il y a eu un deuxième testament. En effet, il se peut également que ayez eu la qualité de légataire universel à raison du fait que vous étiez l'héritier le plus proche.  
Concernant votre "disparition", je ne me souviens plus vraiment des textes en vigueur à cette époque.  
Il me semble qu'il appartenait au juge de trancher les difficultés en cas de soucis (héritier introuvable) par exemple.  
Aussi si tel est le cas, je ne pense pas qu'il y ait de recours possible.  
C'est dommage pour vous, d'autant que depuis la Loi de 2006, lorsqu'un héritier est introuvable, on nomme un mandataire pour le représenter, ce qui lui permet de ne pas être lésé.  
Mais bon, peut être faudrait-il s'adresser à un spécialiste.